

# La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

## Zuydcootoise



Juillet  
Août  
2021

## JUILLET

**Dimanche 4 juillet**  
**de 9h à 12h**

**Au pont de Zuydcoote**  
**Concours de Pêche**

La Bourriche Zuydcootoise

**de 10h à 18h - Front de mer**  
**Fête à l'ancienne avec**  
**la baignade traditionnelle**  
**à 15h**

Zuydcoote Animations



**de 10h à 17h - Parking plage**  
**Jeux de la Mouette**  
**Quizz de l'été**

Les Dunes de Flandre

**Du 10 juillet au 31 juillet**  
**de 16h à 19h chaque samedi**  
**Concerts mobiles**

Tournée du Car des Dunes de Flandre

**Dimanche 11 juillet**  
**de 9h à 12h et de 14h à 17h**  
**Au pont de Zuydcoote**  
**Concours de pêche**  
**à l'américaine**

La Bourriche Zuydcootoise

**Mercredi 14 juillet à 11h**  
**Monument aux Morts**  
**Dépôt de gerbe pour**  
**Commémoration de la prise**  
**de la bastille**

UNC-AFN

**de 20h à 23h - Place de la Gare**

**Karaoké**

Zuydcoote Animations et les Dunes de Flandre  
Gratuit ouvert à tous !

Inscription sur place à partir de 18h30

**Jeudi 15 juillet - Place du Sémaphore**  
**Cinéma en plein air**

Zuydcoote Animations et les Dunes de Flandre

**Vendredi 16 juillet à 21h**  
**Espace Robert Merle**

**Cabaret "Le Tour du Monde"**

Entrée 6 euros - Réservation au 06 73 43 04 96  
Zuydcoote Animations

**Dimanche 18 juillet**  
**de 6h à 18h - Secteur plage**  
**Brocante**

Judcoot'Lussen

Inscription les 10/07 et 17/07 de 9h30 à 11h  
16 rue du Général de Gaulle (5 euros les 3 ml)

**Du 20 au 22 juillet de 14h à 18h30**  
**Point info tourisme**  
**Concours Sculptures de sable**  
Les Dunes de Flandre



**Samedi 24 juillet de 15h à 19h**  
**Au pont de Zuydcoote**  
**Après-midi détente,**  
**4 heures de pêche**  
La Bourriche Zuydcootoise

**Lundi 26 juillet à 9h**  
**Rendez-vous au Point Infos,**  
**front de mer**  
**Découverte des épaves**  
**de la plage de Zuydcoote**  
avec Bruno Pruvost

## AOÛT

**Dimanche 1er août**  
**de 9h à 12h et de 14h à 17h**

**Au pont de Zuydcoote**  
**Concours de pêche**  
**à l'américaine**

La Bourriche Zuydcootoise

**Jeudi 12 août**  
**de 14h à 17h - Parking plage**  
**Buzzer Quizz de l'été**

Tournée du Car des Dunes de Flandre



**Dimanche 22 août de 9h à 12h**  
**Au pont de Zuydcoote**  
**Concours de pêche**  
**à l'américaine**

La Bourriche Zuydcootoise

**Mardi 24 août à 8h30**  
**Rdv au Point Infos, front de mer**  
**Découverte des épaves**  
**de la plage de Zuydcoote**  
avec Bruno Pruvost

## SEPTEMBRE

**Samedi 4 septembre**  
**de 15h à 18h - Au pont de Zuydcoote**

**Concours de pêche**  
La Bourriche Zuydcootoise

**Jeudi 9 septembre à 9h**  
**Rdv au Point Infos, front de mer**  
**Découverte des épaves**  
**de la plage de Zuydcoote**  
avec Bruno Pruvost



Zuydcootoises, Zuydcootois,

Nous arrivons à la saison estivale et vous aurez pu constater que nos équipes et les élus ont travaillé sans compter pour avoir un accueil correct autour de la digue. Les portiques du parking ont été rénovés, des nouveaux potelets limitant l'accès des véhicules ont été installés, des rondins de bois ont été fixés au sol pour protéger les massifs des véhicules, les éclairages ont été rénovés, la digue a été sécurisée et des portants sont là pour accueillir les vélos.

En parallèle, la CUD a redessiné le tracé de la piste cyclable au passage à niveau afin de sécuriser la traversée des vélos. Dans quelques mois, un travail similaire sera également réalisé au niveau de la ferme nord. La CUD installera également les tables de pique-nique derrière la ferme Nord ainsi que les ganivelles au pied des dunes sur la plage.

La saison estivale, c'est également les animations et les festivités. Nous avons le bonheur de pouvoir à nouveau organiser des fêtes et des spectacles. Zuydcoote Animations n'a pas ménagé sa peine pour vous concocter un programme riche en festivités sur ce mois de juillet en partenariat avec les dunes de Flandres. Nous vous y attendons nombreux.

Les centres de loisirs accueilleront nos petites têtes blondes durant 7 semaines. Toujours avec autant d'entrain, des jeunes Zuydcootois encadreront et animeront les activités des enfants.

Comme chaque année, d'autres jeunes Zuydcootois sont également recrutés durant l'été par la municipalité pour assurer la saison estivale.

Au cours de ce mois de juillet, Mme et Mr Lothe ouvrent leur établissement sur la place de la gare. Ils seront heureux de vous accueillir sur la terrasse ou pour répondre à un des nombreux services qu'ils vous proposent.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances et vous donne rendez-vous à la rentrée.

Florence VANHILLE  
Maire de Zuydcoote

## Sommaire

Conseil municipal	4
Infos	6
Retour sur images	8
Autrefois	16

## Permanences

### Permanence des Conciliateurs de Justice

Pas de permanence en juillet et août en mairie. Reprise le lundi 6 septembre. Si besoin, contactez la maison de la justice, 30, rue de Beaumont - Dunkerque au 03 28 61 52 44

### Permanence de l'Assistante Sociale

Mme DENYS et Mme VANDERHAEGHE, assistantes sociales assureront le secteur de Zuydcoote aux lieux de permanences : à la mairie de Ghyselde, 154 bis rue Nationale, les mardis 6, 13, 20 et 27 juillet et 3, 10, 17, 24 et 31 août au CCAS de Bray-Dunes, 341 av du Général de Gaulle, les jeudis 1, 8, 15, 22 et 29 juillet et 5, 12, 19 et 26 août et 2 septembre En raison du Covid-19, les permanences se font sur rendez-vous au 03 59 73 47 20. Le port du masque est obligatoire.

### Permanences de M. CHRISTOPHE, Député

Contactez le bureau à Bourbourg 11, rue du Marché aux fruits au 09 62 64 50 59 pour prendre rendez-vous

### Permanence du CCAS

Mme Béatrice LEMPEREUR, déléguée aux affaires sociales et au logement reçoit en mairie chaque lundi de 9h à 11h. Afin d'éviter les afflux, une prise de rendez-vous doit être faite au 03 28. 29. 90 00

### Permanence de la Mutuelle Just'

Reprise le vendredi 17 septembre 2021 en mairie sur rendez-vous au 03 28 29 90 00 Si besoin contactez le 03 74 02 00 85

### Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes Tél. 03 28 29 96 20  
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30  
Mercredi : Fermeture  
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

### Permanence de la Mission locale pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes Tél. 03 28 29 96 20  
Sur rendez-vous : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h

### Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h  
Permanence à Saint-Pol-sur-Mer  
Rue de la République, Résidence Jean Bart, entrée S, apt 1, Tél. 08 11 71 59 59

## Compte-rendu

30 mars 2021

*En présence de Mme VANHILLE, Maire, M. DECOSTER, Mme DESFRENES, M. VANVINCO, Mme LEMPEREUR, M. PRUVOST, M. SCHOONHEERE, M. POCHOLLE, Mme DELANSAY, M. WALLYN, Mme DELORRIER, Mme LECOINTRE, M. VERHEGGE, Mme BOUCHERY, Mme DEBEUSSCHER, M. FERYN, Mme BOUCHERY, Mme FINANCE*

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés. Pour information, le compte administratif de la commune a été présenté dans la gazette du mois de mai 2021.

### Vote du Budget Primitif 2021

#### 1. Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement prévu est d'un montant d'environ 1 583 000 €

#### Les dépenses

- Charges courantes = 46.2% (fournitures scolaires, électricité, restauration scolaire, transport, carburant, entretien du patrimoine, assurances, consommables entretien, prestataires, etc ...)
- Masse salariale = 35.3% (salaires, charges patronales, emplois saisonniers, etc ...)
- Attribution de Compensation (versement à la CUD) = 3.8%
- Subventions, CCAS = 10.3% (subventions associations, CCAS, indemnités élus, crèche, etc...)
- Divers = 4.4%

#### Les recettes

- Recettes fiscales = 65.5% (Impôts, taxes de séjour, droits de mutation, etc ...)
- Dotations = 10.4% (Dotation état, dotation CUD, etc ...)
- Prestations de services = 1.3% (centre ALSH, cantine, étude, concessions cimetièrre, etc...)
- Divers = 22.8%

#### 2. Investissement :

Le budget d'investissement s'élève à environ 395 000 €. La majorité concerne l'entretien des biens communaux (églises, candélabres, etc...) et l'achat de matériels (matériel école, matériels service technique, matériel informatique, etc...). C'est 96.65% du budget. La majorité du conseil adopte le budget.

#### Vote du taux des taxes 2021

Mme VANHILLE donne des explications : les années précédentes, le Conseil Municipal votait les taux de la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie. Ces taux n'ont pas évolué depuis l'arrivée de cette majorité au Conseil. Mme le Maire les rappelle :

- Taxe d'habitation : 21.81 % (n'existe plus)
  - Taxe Foncière Bâtie : 19.60 %
  - Taxe Foncière non Bâtie : 90.69 %
- Dorénavant, la taxe d'habitation n'existe plus, mais la taxe foncière cumule la taxe foncière de la commune avec la taxe foncière du département soit 19.60 % + 19.29 % = 38.89 %. Sans augmentation des taux, le nouveau taux de la taxe foncière bâtie est alors de 38.89 %.

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive.

Mme FINANCE propose de voter la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Mme VANHILLE répond que ce taux est bloqué au taux établi sur la commune en 2019 soit 21.81 %, ce qui correspond à un montant de 37 267 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### Subventions aux associations

Mme VANHILLE propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le montant à chaque association ou organisme ci-joint :

- A.F.M.A.S.P : 250.00 €
- ACMF : 250.00 €

ACMAPOR : 371.68 €

Amicale des donateurs

de sang : 150.00 €

Cap sur la forme : 750.00 €

*Sous réserve de l'organisation d'une manifestation*

Click&Tic (nouvelle asso) : 150.00 €

CPIE : 500.00 €

La bourriche Zuydcootoise : 250.00 €

Le Courtil des Simples : 800.00 €

*Sous réserve de l'organisation d'une manifestation*

Les Ramasseurs : 150.00 €

Union Sportive de Bray-Dunes : 150.00 €

À la demande de Vanessa Finance, Mme le Maire confirme qu'une association peut faire une demande de subventions dans l'année et cela s'est déjà fait.

#### Séjours Ados 2021

Mme DESFRENES expose : En partenariat avec la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la Commune propose depuis 2016 des séjours pour les adolescents de Zuydcoote (11/17 ans) principalement durant le mois de juillet. Ces séjours sont organisés par l'ADAV et la Base du Parc de Morbecque. Séjours proposés cette année (voir sur le site internet [www.zuydcoote.fr](http://www.zuydcoote.fr)). Il y a 1 réservation pour l'Espagne, 2 pour l'Italie, 4 pour l'Angleterre, 2 pour la Grèce, 5 pour la Croatie, 3 pour la Découverte du Cheval soit 17 ados concernés. Il convient de prendre en compte que la participation familiale maximale peut être diminuée d'aides diverses versées par des tiers. Mme le Maire se félicite de ne pas devoir refuser d'inscriptions. La délibération concernant ces voyages est adoptée à l'unanimité.

#### Groupement de commandes pour l'achat de fourniture et l'acheminement de gaz naturel démarrant au 1<sup>er</sup> juillet 2021

La CUD propose de constituer un groupement d'achat avec les Communes et établissements publics locaux de l'agglomération volontaires afin

d'acheter le gaz par le biais de marchés publics, dans l'objectif d'optimiser les coûts et obtenir les meilleurs prix et services. Le Conseil Municipal, décide d'adhérer au groupement de commandes.

## QUESTIONS DIVERSES

**Questions de Vanessa FINANCE, Marie BOUCHERY et David FERYN :**

### 1<sup>ère</sup> question

L'HMZ a effectué un déblayage au bulldozer à partir de la cité de l'Hôpital (rue du Dr J. Nigoul, jusque sur la digue). L'utilité des travaux est sans doute d'élargir le passage, mais ces travaux semblent avoir été faits à la va vite, tout le sable ayant été évacué et rejeté en vrac sur la dune bordière, certains arbres ont été arrachés. En tout cas, c'est en plein site classé, site Natura 2000 et toute intervention doit se faire avec des autorisations. Est-ce le cas ? Madame le Maire, pourrait-elle nous donner des explications ou en demander à HMZ ?

**Réponse de Mme le Maire :** *Qu'elle siége ou non au Conseil d'administration, Mme le Maire précise qu'elle peut interroger le Directeur de l'Hôpital et que Mme FINANCE peut également l'interpeller à ce sujet, c'est le même directeur à l'IEM. Mme le Maire a interrogé Mr BLONDIAUX. Les travaux ont été réalisés sur un domaine privé en bordure de Natura 2000. Ils ont passé un bulldozer sur la partie de leur propriété mais ne vont pas travailler sur le chemin entre J. Nigoul et la digue des 400 mètres. Ces travaux ont été effectués pour le passage des enfants et pour l'accès pompiers.*

### 2<sup>ème</sup> question

Vous donnez dans l'édition de la gazette de mars des nouvelles du permis d'aménager du projet de ZAC. Pourriez-vous être plus précise quant aux différentes phases et au calendrier de la procédure ? Peut-on consulter le dossier provisoire ? Quand aura lieu l'enquête publique, en espérant que ce ne sera pas l'été, période où on le sait les habitants ne sont pas tous là... Avez-vous des nouvelles du recours intenté par les concurrents à Lidl ?

**Réponse de Mme le Maire :** *Dans la Gazette, Mme VANHILLE a évoqué une*

*partie du permis d'aménager qui s'appelle le dossier d'autorisations environnementales (DAE). Le permis d'aménager déposé il y a déjà quelques temps, est aujourd'hui suspendu. Son instruction est suspendue dans l'attente de l'instruction du DAE. Mme VANHILLE laisse juge l'assemblée : la DDTM considère le dossier complet mais demande encore des complétions. Tant que les complétions ne sont pas terminées, l'instruction n'avance pas. Si le dossier est considéré vraiment complet, il y a plusieurs mois d'instruction qui aboutissent en effet sur une enquête publique. C'est le Préfet qui décide de cette période. Le dossier n'est pas accessible tant qu'il n'a pas été accordé. Le Lidl avait déposé son dossier de permis de construire sans s'être réellement coordonné avec l'aménageur, ce qui fait que ce dossier a été déposé vraiment prématurément. Ils ont préféré le retirer pour éventuellement en déposer un plus tard.*

### 3<sup>ème</sup> question

Cela fait six mois que nous avons remis au programmiste nos souhaits pour le projet école/mairie. Nous n'attendons pas le rendu complet du travail du programmiste mais au moins la synthèse du recensement des idées. Lors du conseil municipal d'octobre, il nous avait été promis ce compte rendu, suivi de réunion de travail (avec la visio, tout est possible !). Où en est-on ?

**Réponse de Mme le Maire :** *Mme le Maire explique avoir mis ce dossier de côté en raison de la pandémie et de l'avancement ou du non-avancement du permis d'aménager, et le fait qu'un gros travail ait été effectué sur le projet de l'église. Mr DECOSTER pense relancer, même s'il n'y a pas d'urgence en soi.*

### 4<sup>ème</sup> question

Toujours concernant le projet école/mairie, nous aimerions savoir si le promoteur de la ZAC a pris un engagement avec la mairie concernant le financement de l'école, et si oui, de quelle nature voire de quel montant ?

**Réponse de Mme le Maire :** *Mme le Maire rappelle que c'est une Zone d'Aménagement mais pas une Zone d'Aménagement Concerté. Elle explique*

qu'il y a encore des points de discussions mais ce qui est sûr et certain et déjà écrit, c'est que la commune va récupérer un demi hectare de terrain constructible et viabilisé contre une surface de 3 500 m<sup>2</sup> de bâtiments à démolir. Le prix au m<sup>2</sup> est déjà totalement différent.

### 5<sup>ème</sup> question

La colonne en béton du feu de l'intersection de la rue du Général De Gaulle et de la rue de la résistance a été enlevée pour faire un parterre fleuri. Où est-il prévu de placer les panneaux d'expression libre dans le village, c'est une obligation légale.

**Réponse de Mme le Maire :** *Mme le Maire est contente car le travail des agents de la commune est remarqué mais le parterre de fleurs existait déjà, il ne remplace pas la colonne. Il a été bien valorisé. La colonne a été retirée par sécurité parce que c'était un gros bloc de béton sur une base en métal très rouillée. On travaille sur l'achat d'un autre système d'affichage libre. Il sera à la même place car la réglementation impose qu'il soit à 1 km au plus de toutes les habitations de Zuydcoote.*

### 6<sup>ème</sup> question

Serait-il possible d'avoir davantage d'informations concernant le projet d'habitations en face de la mairie, du bailleur FOH ? S'agit-il de maisons individuelles, mitoyennes, à étages ... Peut-on voir un aperçu de ce que cela va donner ?

**Réponse de Mme le Maire :** *Mme le Maire explique que le projet a été scanné et qu'il sera envoyé par mail car Aurélie l'a oublié à la mairie. Tout au début du projet, c'est un immeuble qui était proposé mais les élus ont souhaité des maisons. Ce sont donc 5 maisons qui seront construites (3 en front à rue et 2 à l'arrière), pouvant accueillir 2 ou 3 enfants. Aujourd'hui, la démolition a commencé mais ils se sont arrêtés pour un aspect technique. Le câble de téléphone des voisins proches est accroché à cette maison.*

Retrouvez l'intégralité du Conseil Municipal sur l'appli « Zuydcoote » (brique « publications ») et sur [www.zuydcoote.fr](http://www.zuydcoote.fr)



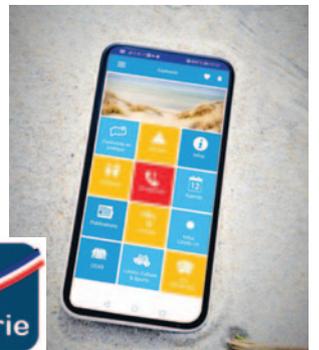
## Pour ne pas être isolé cet été

Si vous êtes une personne âgée de plus de 65 ans ou une personne en situation de handicap, et ce quel que soit l'âge, pensez à vous inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables en appelant en mairie de zuydcoote au 03 28 29 90 00.

## L'application mobile utile ! A utiliser sans modération !

Cette application interactive vous permettra de suivre l'actualité de la commune, de retrouver de nombreuses informations mais aussi de participer à la vie de la commune.

**L'application est gratuite et peut se télécharger sur votre smartphone, votre tablette...**



## Une nouvelle carte d'identité électronique pour lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité



Le 2 août, la carte d'identité électronique sera généralisée à la France entière.

Au format carte de crédit, la CNle sera très sécurisée. Elle aura la particularité de contenir une puce électronique et un QRcode.

Les modalités d'instruction et de délivrance sont identiques à celles du passeport. Les cartes d'identité actuelles restent valides jusqu'en 2031.

## Nettoyage de la plage à Leffrinckoucke

### Petit quizz avant le nettoyage de la plage et des dunes près du blocks

Nous avons trouvé des morceaux de bois, du plastique, des masques, des canettes en verre, des chaussettes et des sachets avec des cacas de chien.



## Point lecture de Zuydcoote

114, rue du Général de Gaulle  
à côté de la Mairie

**Ouvert en drive**  
**le mardi 6 juillet de 16h à 18h**

### Arrêtés municipaux

• **M 46/2021 : Réparation conduite**  
4 rue des Cyprès jusqu'au 21 juillet

**M 47/2021 : Branchement gaz**  
10 rue des Dunes du 15 juillet  
au 13 août

**M 51/2021 : Changement de  
deux fontes rue François Mauriac**  
jusqu'au 5 juillet

**M 53/2021 : Remplacement poteaux  
incendie rue Jean Moulin jusqu'au**  
24 juillet :

• **M 58/2021 : Branchement Gaz rue  
des Œillets du 2 juillet pendant**  
30 jours calendaires

**M 59/2021 : Reprise de 2 regards de  
visite en voirie D302 rue du Général  
de Gaulle du 5 juillet pendant 5 jours  
calendaires**

Mesures : Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de régler la circulation comme suit au droit des 4 rue des Cyprès, 10 rue des Dunes, rue François Mauriac, rue Jean Moulin, 86 rue des dunes et de la rue des œillets, rue du Général de Gaulle :

- La vitesse sera limitée à 30 km/h

- La circulation se fera dans les deux sens, par basculement sur la chaussée opposée

Article 2 : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

• **M 54/2021 : Reconnaissance et  
mesure du réseau assainissement**  
jusqu'au 9 juillet

Mesures : Article 1 : Les dispositions suivantes pourront être appliquées par la Société IXSANE pour faciliter la réalisation des travaux et prévenir les accidents sur le territoire de la Commune :

- Vitesse des véhicules limitée à 30 km/h

- Interdiction de dépassement,

- Circulation alternée

- Stationnement des véhicules interdit

- Circulation des piétons restreinte et/ou interdite

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise mentionnées à l'article 1

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté sont valables du 15 juin au 9 juillet

## Etat civil

### Décès

30/05/21

Fernande MARCK veuve POLLEFOORT (90 ans)

5/06/21

Cécile VANHILLE veuve SIROT (87 ans)



## La princesse qui n'aimait pas

Samedi 19 juin, 50 petits et grands ont savouré le spectacle plein d'humour et de surprises « La princesse qui n'aimait pas » raconté par Caroline Guyot avec des objets traficotés.



## 18 Juin

Commémoration de l'appel du Général de Gaulle lançait (de Londres) aux Français à s'unir dans l'action pour libérer la France.



## Marquage vélo

en partenariat avec la Communauté Urbaine et la Maison de l'Environnement de Dunkerque. Ce samedi 17 vélos ont été poinçonnés.



## Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

### JUILLET

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut	heures	haut.
1	J	06:34	5.35	60	18:50	5.20	55	00:58	0.90	13:19	1.35
2	V	07:30	5.15	51	19:47	5.05	47	01:49	1.05	14:13	1.50
3	S	08:34	5.00	44	20:53	4.95	43	02:45	1.25	15:13	1.55
4	D	09:36	4.90	42	21:56	4.95	42	03:45	1.35	16:14	1.60
5	L	10:34	4.95	43	22:53	5.00	46	04:45	1.35	17:14	1.50
6	M	11:26	5.05	48	23:45	5.15	51	05:43	1.35	18:11	1.40
7	M	----	---	--	12:15	5.20	54	06:35	1.30	19:59	1.25
8	J	00:32	5.30	57	12:57	5.35	60	07:20	1.20	19:41	1.15
9	V	01:12	5.40	63	13:35	5.45	66	07:59	1.15	20:20	1.00
10	S	01:49	5.55	68	14:09	5.55	71	08:37	1.05	20:59	0.90
11	D	02:24	5.65	72	14:44	5.65	74	09:16	1.00	21:38	0.80
12	L	03:01	5.70	75	15:22	5.65	76	09:55	0.95	22:17	0.75
13	M	03:41	5.75	76	16:01	5.65	76	10:34	1.00	22:56	0.70
14	M	04:21	5.70	76	16:40	5.55	75	11:12	1.00	23:35	0.75
15	J	05:02	5.60	73	17:18	5.45	71	11:52	1.10	----	---
16	V	05:45	5.50	68	18:05	5.40	66	00:16	0.80	12:35	1.15
17	S	06:36	5.40	63	18:58	5.30	60	01:02	0.90	13:23	1.25
18	D	07:34	5.35	58	20:00	5.25	56	01:56	1.00	14:23	1.35
19	L	08:39	5.25	55	21:08	5.25	55	03:02	1.05	15:37	1.40
20	M	09:51	5.25	57	22:23	5.35	59	04:15	1.10	16:50	1.35
21	M	11:06	5.35	63	23:33	5.50	67	05:26	1.05	18:00	1.20
22	J	----	---	--	12:11	5.50	72	06:34	0.95	19:06	0.95
23	V	00:34	5.75	77	13:06	5.70	81	07:35	0.80	20:01	0.75
24	S	01:28	5.95	85	13:56	5.80	88	08:27	0.75	20:51	0.55
25	D	02:17	6.05	91	14:41	5.90	92	09:14	0.70	21:37	0.45
26	L	03:04	6.10	93	15:25	5.90	92	09:58	0.75	22:22	0.45
27	M	03:50	6.00	91	16:06	5.85	89	10:40	0.80	23:04	0.50
28	M	04:33	5.90	85	16:45	5.75	81	11:19	0.95	23:44	0.65
29	J	05:13	5.70	77	17:23	5.60	72	11:57	1.05	----	---
30	V	05:52	5.50	66	18:03	5.45	61	00:22	0.80	12:36	1.25
31	S	06:34	5.25	55	18:48	5.20	50	01:01	1.05	13:18	1.40

### AOUT

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut	heures	haut.
1	D	07:23	5.00	45	19:43	4.95	40	01:46	1.25	14:10	1.60
2	L	08:26	4.80	36	20:53	4.75	34	02:42	1.50	15:14	1.75
3	M	09:39	4.65	33	22:08	4.75	35	03:47	1.65	16:22	1.80
4	M	10:48	4.75	37	23:14	4.90	41	04:56	1.70	17:32	1.70
5	J	11:48	4.95	45	----	---	--	06:04	1.60	18:35	1.50
6	V	00:10	5.10	50	12:37	5.20	55	07:00	1.40	19:24	1.25
7	S	00:55	5.35	60	13:17	5.45	64	07:43	1.25	20:04	1.00
8	D	01:33	5.55	69	13:53	5.60	73	08:22	1.10	20:42	0.80
9	L	02:09	5.75	77	14:27	5.75	81	09:00	0.95	21:21	0.65
10	M	02:44	5.85	84	15:02	5.80	86	09:38	0.85	22:00	0.55
11	M	03:20	5.95	88	15:37	5.85	89	10:17	0.80	22:39	0.50
12	J	03:57	5.90	89	16:12	5.80	88	10:54	0.85	23:17	0.55
13	V	04:35	5.85	86	16:49	5.75	84	11:32	0.90	23:56	0.65
14	S	05:15	5.75	80	17:33	5.65	76	----	---	12:11	1.00
15	D	06:04	5.60	71	18:26	5.55	66	00:37	0.75	12:55	1.20
16	L	07:04	5.35	60	19:30	5.35	55	01:27	1.00	13:51	1.40
17	M	08:13	5.15	51	20:47	5.15	49	02:33	1.20	15:08	1.55
18	M	09:37	5.00	48	22:18	5.15	50	03:52	1.35	16:31	1.55
19	J	11:04	5.10	54	23:36	5.40	60	05:15	1.35	17:54	1.30
20	V	----	---	--	12:11	5.40	66	06:31	1.15	19:02	1.00
21	S	00:35	5.70	72	13:04	5.65	78	07:30	0.95	19:54	0.70
22	D	01:25	5.95	83	13:47	5.80	88	08:17	0.85	20:40	0.50
23	L	02:08	6.05	91	14:25	5.90	93	08:59	0.80	21:22	0.45
24	M	02:48	6.10	94	15:01	5.95	95	09:38	0.80	22:01	0.45
25	M	03:26	6.05	94	15:37	5.95	92	10:15	0.80	22:37	0.50
26	J	04:03	5.95	89	16:11	5.85	85	10:49	0.90	23:11	0.65
27	V	04:36	5.80	81	16:44	5.75	76	11:22	1.00	23:44	0.85
28	S	05:09	5.60	71	17:18	5.60	65	11:54	1.15	----	---
29	D	05:43	5.35	59	17:57	5.35	52	00:16	1.05	12:29	1.35
30	L	06:25	5.05	46	18:46	5.00	40	00:51	1.35	13:09	1.60
31	M	07:21	4.75	34	19:53	4.70	30	01:37	1.65	14:07	1.90

### Arrêtés municipaux

• **N° M 55/2021 : Fête à l'ancienne le 4 juillet, front de mer de 10h à 18h**  
*Mesures : Article 1 : Les places de parking du front de mer seront interdites au stationnement du 2 juillet à 17h au 4 juillet à 22h.*

• **N° M 56/2021 : Karaoké le 14 juillet, place de la Gare à partir de 18h**  
*Mesures : Article 1 : La circulation sera interdite place de la Gare, de 15 heures à minuit. Article 2 : Le stationnement sera interdit sur les places de stationnement Place de la Gare, de 15 h à minuit. Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par les organisateurs afin de permettre l'application des présentes dispositions.*

• **M 60/2021 : Arrêté permanent Double sens cyclable rue d'Avesnes**  
*Mesures : Article 1 : Les cyclistes sont autorisés de circuler en double sens rue d'Avesnes. Article 2 : Une signalisation réglementaire de type C24a sera installée afin de matérialiser cette nouvelle mesure. Article 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur et notamment ceux du Code de la Route. Article 4 : Les forces de gendarmerie sont chargées de l'application du présent arrêté.*

• **M 61/2021 : TO BE TOP Sport en plein air**  
*Mesures : Article 1 : Mme Anne-Laure RENIER est autorisée à occuper le domaine public tous les mercredis soir à partir de 17h30 Place de la Gare à Zuydcoote afin d'exercer des cours d'activités physiques et sportives. Article 2 : Le présent arrêté est applicable du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre sans tacite reconduction. Il est révoqué par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des accords préalables ou de la réglementation en vigueur.*

• **M 63/2021 : Manifestation Fête à l'ancienne**  
*Mesures : Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking front de mer, le 4 juillet de 9 h à 18 h. Article 2 : Zuydcoote Animations et les Dunes de Flandre sont autorisés à garer le Car-Podium immatriculé 806 CHD 59 sur le parking front de mer. Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par les organisateurs afin de permettre l'application des présentes dispositions.*



Nouvel éclairage en front de mer



Installation d'un panneau explicatif de la gare de Zuydcoote



Changement des lanternes au Chemin Privé

## Sorties Nature

Animées par la Maison de l'Environnement de Dunkerque  
Inscription au 03 28 59 64 95 ou [ecocitoyennete@cud.fr](mailto:ecocitoyennete@ cud.fr)

### **Mercredi 7 juillet à 14h30/Rdv digue de Leffrinckoucke devant le Bonobo Les dunes dans la ville (dunes de la Licorne)**

Massifs dunaires, au cœur de la ville, petits par leurs tailles, mais riches d'une flore précieuse et insoupçonnée.

### **Mardi 13 juillet de 14h à 16h/Rdv lieu donné lors de l'inscription Découverte de l'Estran à Grand-Fort-Philippe**

Un joyau environnemental méconnu de la Côte d'Opale, tout contre la bien connue réserve du Platier d'Oye. Inscription obligatoire 03 28 20 30 40 ou [contact@maison-envrionnement.org](mailto:contact@maison-envrionnement.org)

### **Mercredi 28 juillet à 14h30/Rdv 359 route des sept planètes, Ateliers du Cadre de Vie – Pépinières à Coudekerque-Village Les papillons**

Symbole de l'été ! Vous serez enchantés par leurs couleurs et vous apprendrez leur mode de vie

### **Mercredi 4 août à 14h30**

#### **Rdv entrée du parking du Lac, rue de la 32<sup>e</sup> D.I à Tétéghem**

#### **Balade autour du lac de Tétéghem-Coudekerque-Village**

Découvrez ce nouveau lieu de balade lors d'une boucle de 3.5 km autour du plan d'eau.

### **Vendredi 6 août de 10h à 11h30/Rdv lieu donné lors de l'inscription**

#### **Sortie biodiversité au Parc Jacobsen à Saint-Pol-sur-Mer**

Découvrez de façon ludique les plantes et animaux sauvages dans le Parc Jacobsen. Animation familiale, les enfants doivent donc être accompagnés. Inscription obligatoire 03 28 20 30 40 ou [contact@maison-envrionnement.org](mailto:contact@maison-envrionnement.org)

### **Mercredi 11 août à 14h30 /Rdv 359 route des sept planètes, Ateliers du Cadre de Vie – Pépinières à Coudekerque-Village**

#### **Les arbres du Bois des Forts**

Apprenez à les identifier et découvrir les essences que la CUD a planté depuis 45 ans !

### **Lundi 16 août de 14h à 16h/Rdv lieu donné lors de l'inscription**

#### **Sortie dunes au Parc du Vent**

Espace dunaire de 25 hectares. Le transect y est particulièrement riche à découvrir. Inscription obligatoire 03 28 20 30 40 ou [contact@maison-envrionnement.org](mailto:contact@maison-envrionnement.org)

### **Mercredi 18 août à 14h30/Rdv Parking modélisme**

#### **Le Fort Vallières**

Découvrez les nouveaux aménagements et surtout l'ancienne enceinte militaire qui est normalement fermée au public.

### **Mercredi 25 août/Rdv lieu donné lors de l'inscription**

#### **Nuit de la Chauve-souris au Parc Jacobsen à Saint-Pol-sur-Mer**

Gardez les yeux bien ouverts pour rechercher les chauves-souris en chasse de moustiques. Animation familiale, les enfants doivent être accompagnés. Inscription obligatoire 03 28 20 30 40 ou [contact@maison-envrionnement.org](mailto:contact@maison-envrionnement.org)

## **Déchetteries communautaires**

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branches, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques. Les 4 déchetteries sont ouvertes au public du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-17h30. Les dimanches et jours fériés : 8h30-12h15. Respectez les gestes barrières et le port du masque. Pour toute information : [www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr) N° Vert 0 800 22 45 57 (appel gratuit depuis un poste fixe)

## **Ramassage des poubelles à Zuydcoote**

Lundi : marron                      Vendredi : bleue

## **Déchets verts**

Rappel des solutions possibles pour traiter les déchets verts

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < à 1.90 m non logués).

- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la Communauté Urbaine)

- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous (voir ci-dessous).

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur [www.dunkerque-grandlittoral.org](http://www.dunkerque-grandlittoral.org)

## **Collecte des encombrants**

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12 € ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets.

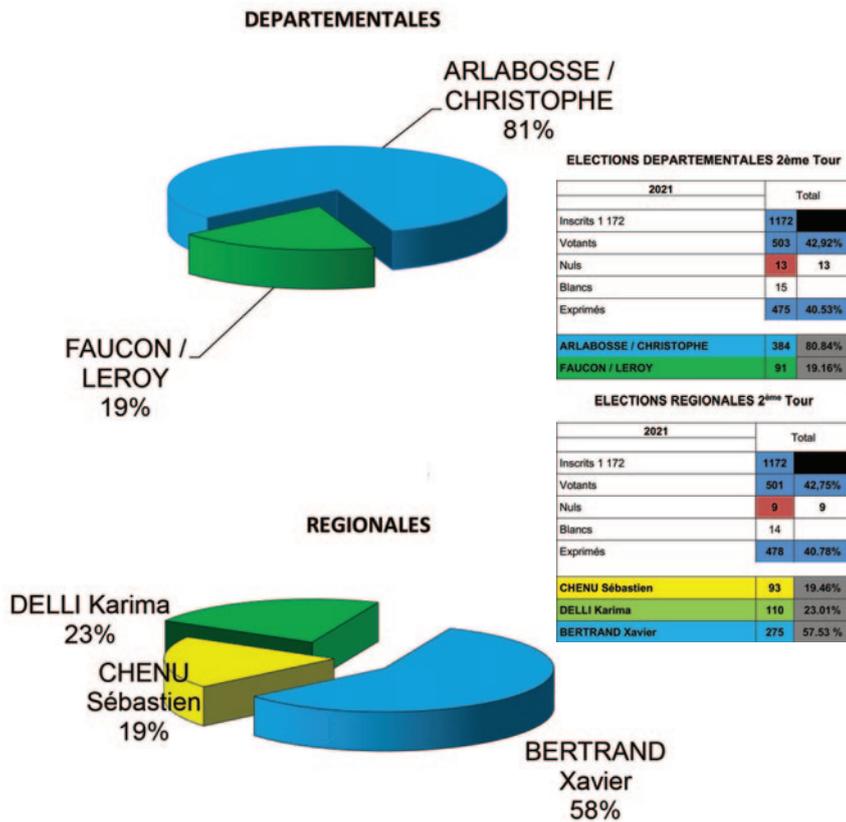
Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence.

Tél : 03 28 24 45 41 - Plateforme collecte des déchets. En cette période de COVID-19, la Communauté Urbaine mandate « Trisélec » pour intervenir chez les administrés qui en font la demande.

## **Dératisation**

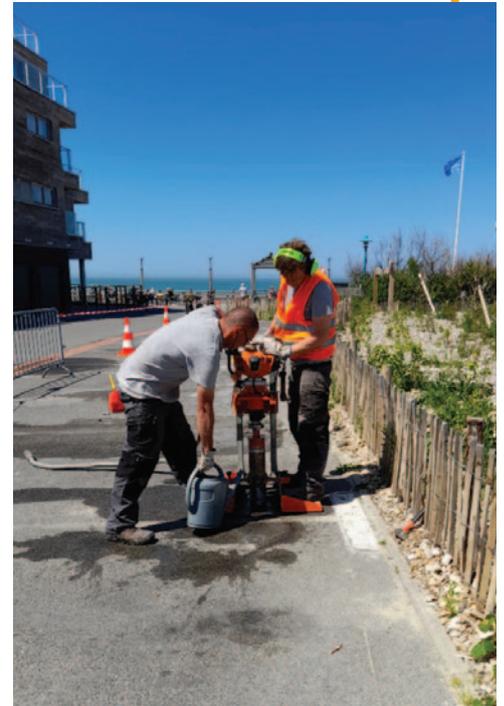
En cas de problème d'assainissement ou de rats, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place un numéro gratuit : 08 00 543 754. Elle traite les demandes au cas par cas et intervient directement sur votre secteur.

## Résultats des élections départementales et régionales



### Pose de rondins

Protection des ganivelles au parking front de mer par la pose de rondins.



### Zone de baignade

Surveillée de manière effective **du vendredi 2 juillet au lundi 30 août**.

Une permanence quotidienne sera assurée au poste de surveillance et de secours par les maîtres-nageurs qualifiés **de 11h à 19h sans interruption**.

### Ouverture du point info

Du 2 juillet au 31 août 2021 de 10h à 13h et de 14h à 17h.

### Sanitaires plage

Ouverture chaque jour de 10h à 19h.



## Libre Expression

Nous avons appris que la municipalité avait décidé de confier les missions d'encadrement de l'espace éducatif, des centres de loisirs et de la cantine à Proxi Services à la place de SEJ (Services enfance jeunesse).

Pourquoi une telle décision ? Lors de l'assemblée générale de l'association SEJ en octobre 2020, les représentantes de Zuydcoote ont pourtant souligné la qualité et le professionnalisme des personnels.

Aujourd'hui, nous nous inquiétons des conséquences de ce changement : les enfants et les familles devront s'adapter à un nouveau fonctionnement, de même que les employés. Ces derniers vont-ils conserver leur emploi, leurs conditions de travail vont-elles changer ?

Il n'y a pas eu d'information ni de discussion avec l'ensemble des élus avant la présentation de cette décision au conseil municipal du 15 juin 2021. Nous espérons donc pour la commune et ses habitants un argumentaire réfléchi et cohérent, à la mesure de l'importance qu'avait la SEJ.

Contact : BoucheryFerynFinance@gmail.com



## Les CE1-CE2 ont pu aller à la maison de l'environnement, jeudi 24 juin

Ils ont découvert le chant des oiseaux ainsi que leur nid. Les différentes sortes de petites bêtes (insectes, cloportes, escargots, mille pattes...) avec des loupes et des boîtes d'observations. Mais aussi les insectes volants (papillons, sauterelles, coccinelles).



## Les animaux de la mare

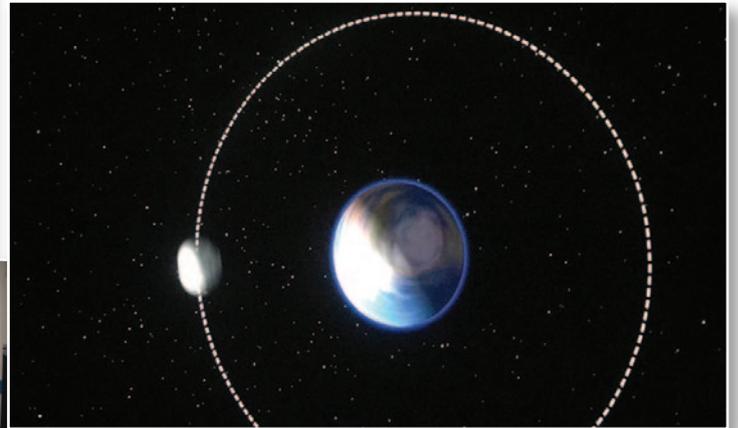
Triton et crapaud mais également patineur, dyptique, Les biologistes en herbe





## ← Première sortie au Palais de l'Univers et des Sciences en mai pour les CE1-CE2

Découverte des planètes : lune, terre, soleil. La rotation de la terre autour du soleil et de la lune autour de la terre.



## Exposition sur « La Patate »

Les élèves de Mme MARQUILLY et Mme DUQUENOY mis à l'honneur avec leur exposition sur « La Patate »



### La dune et le milieu dunaire

La nature nous apporte des milliers d'éléments différents : minéraux, animaux, végétaux. Mais aussi des déchets que les hommes laissent sur la plage....



### Sortie à la plage du 24 juin

Les CE1 CE2 ont découvert ce que les bâches gardées lors du retrait de la mer. Nous avons vu des coquillages, des crevettes, des carapaces d'oursins, des crabes. Nous avons aussi dessiné sur le sable grâce aux pieds, aux bâtons, aux coquillages.





## La propriété des dunes

Histoire de la propriété des dunes du bord de mer, entre Dunkerque et la frontière belge.

Il faut remonter à l'Ancien Régime ; à une époque où les stations balnéaires n'existaient pas, où aucun lotissement n'avait été réalisé. Les dunes étaient désertes. Le roi, propriétaire de fait ne s'en préoccupait pas. Et les habitants des hameaux, construits en dehors de ce « no man's land », non plus.

Il paraît que les dunes furent le lieu de réunion de ceux qui s'adonnaient à la sorcellerie. Cela explique que l'on se gardait bien de s'y aventurer la nuit !

Les dunes étaient infestées, de sorciers (d'après les historiens locaux) et de lapins. Les habitants en chassaient beaucoup, le jour, et on les surnommait même « koninseeteren », ce qui signifie « mangeurs de lapins ».

Ils étaient si nombreux ces lapins qu'il fallut organiser leur chasse sur une grande échelle. Il y eut donc une sorte de seconde bataille des Dunes.

À la Révolution, le territoire de chacune des communes existant sur la côte à l'est de Dunkerque engloba les dunes et plages jusqu'à la limite des hautes mers. Ces communes étaient Dunkerque, Coudekerque, Leffrinckoucke, Zuydcoote et Ghyvelde.

Mais la propriété des terrains sablonneux ne fut pas réglée aussi facilement. Elle était convoitée par des industriels qui voulaient y réserver des chasses, puis plus tard, par des lotisseurs qui entrevoyaient de futures opérations immobilières du plus haut intérêt. Les communes et les bureaux de bienfaisance de la région ne restaient pas à l'écart des revendications.

Finalement, une solution, qui avait été

proposée à plusieurs reprises, fut appliquée par le préfet du Nord. Un décret du 4 octobre 1838 partagea entre les communes du bord de mer et aussi celles de l'intérieur, en fait les communes qui avaient fait partie du territoire de Dunkerque et du territoire de Bergues, la propriété foncière des dunes, proportionnellement au nombre d'habitants de chacune d'elles. Et quand une nouvelle commune se forma (ainsi Rosendaël, qui se détacha de Coudekerque-Branche et Bray-Dunes, qui se détachèrent de Ghyvelde), elle obtint la propriété d'une partie des dunes de la commune-mère.

Par la suite, les communes vendirent ou louèrent leurs dunes. Ainsi en 1858, Gaspard Malo, industriel et homme politique, racheta celles de la ville de Dunkerque qui s'étendait à l'est du port sur 650 hectares.

Il y entreprit plus tard un lotissement qui aurait pu devenir la plage de Coudekerque-Branche. Mais, la partie nord de cette commune s'en sépara pour former celle de Rosendaël (1860). Et Rosendaël à son tour, perdit son bord de mer qui, en 1891, devint une commune à part entière, sous le nom de Malo-les-Bains.

Coudekerque-Branche, Rosendaël et Malo les Bains vendirent leurs dunes, qui se trouvaient sur le territoire de Zuydcoote, aux enchères en 1898. C'est la société Nord-Plage qui en fit l'acquisition pour y créer une nouvelle station balnéaire.

N'omettons pas de préciser que la bande de plage recouverte à marée haute, et découverte lorsque la mer se retire, ne fait pas partie des territoires communaux et que sa propriété foncière ne peut-être acquise ni par des collectivités, ni par des particuliers.

# 1838

C'est le domaine public maritime. usan Vialad, est parue au Fleuve Noir.

La Voix du Nord 17 janvier 1967

